

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 10-17128 / 102075  
ISS Facility Services SA, 1023 Crissier  
restaurants, hôtels, hôpitaux et autres entreprises établis sur tout le territoire suisse.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H  
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 10-17123 / 112211  
Gefco (Suisse) SA, 2800 Delémont  
secteurs logistique et transport: opérations de chargement et déchargement, tri de la marchandise, transport et livraisons.  
besoins spéciaux de consommation  
11 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17130 / 102090  
Bonfrais Bongel frigemo SA, 1024 Ecublens VD  
préparation et chargement des expéditions de produits frais.  
besoins spéciaux de consommation  
4 H, 1 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 10-17124 / 100238  
Maxwell Technologies SA, 1728 Rossens FR  
département production: Boostacap, Haute Tension.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
36 H, 12 F  
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-17110 / 100364  
Holcim (Suisse) SA, 1312 Eclépens  
lors des travaux de maintenance (2 fois/année) sur les fours de fabrication du ciment, concerne les départements: mécanique, électrique, production, qualité.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
30 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

- 10-17131 / 100721  
Schenk SA, 1180 Rolle  
stérilisation et préparation des installations de production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17132 / 100396  
BTG Eclépens SA, 1312 Eclépens  
secteur maintenance/infrastructure: interventions lors de problèmes techniques  
sur les installation de production (3×8 h) et infrastructure (bâtiments) du site.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.10.2010–30.09.2013 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17127 / 100238  
Maxwell Technologies SA, 1728 Rossens FR  
IT, Maintenance, Alarmes.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
6 H  
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 10-17126 / 100238  
Maxwell Technologies SA, 1728 Rossens FR  
fours, armoires climatiques, cuves d'imprégnations.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H, 1 F  
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 10-17125 / 100238  
Maxwell Technologies SA, 1728 Rossens FR  
département production: BCAP et HT.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
38 H, 20 F  
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 octobre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail